RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 62808-2022/1-ACTS/DDDT
du 4 mai 2022

Rapport de présentation
à l'assemblée de la province Sud

_____

OBJET : Accord pour l'octroi d'un prêt à la société anonyme d'économie mixte SUD FORÊT et habilitant le Bureau de l'assemblée de la province Sud à approuver la convention de prêt d'engagement dans le cadre de la promotion du développement forestier en province Sud
PJ : un projet de délibération

Le développement de la sylviculture est une orientation forte de la politique de développement durable de la collectivité. Cette filière présente pour caractéristique de constituer un stock économique renouvelable à destination des générations futures pour devenir une activité économique endogène en phase de maturité.

L'étude de la société forestière de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) réalisée en 2010 a conclu à la faisabilité technique et économique d'un projet pilote de création de 1 500 hectares de forêt cultivée sur une période de cinq ans. Sa mise en œuvre a été confiée à la société anonyme d'économie mixte Sud Forêt, opérateur forestier autonome créé en 2012. La phase pilote du projet a été prolongée de 2 ans jusqu'en 2019.

Outre sa participation au capital de la société, constituée par l'apport en nature des boisements provinciaux, la province Sud a répondu aux demandes financières de la SAEM pour son fonctionnement.

A l'issue de cette phase pilote, la province Sud souhaite accompagner un nouveau projet sylvicole de plantation sur 10 ans par un prêt en complément d'une prise de participation supplémentaire de la CDC, actionnaire historique de la société. En effet, la durée du cycle de production de plus de 20 ans n'est pas compatible avec des financements bancaires classiques ou avec des crédits d'opérateurs financiers comme l'Association Française de Développement.

Le programme présenté par Sud-Forêt propose de cultiver des essences à cycle court comme le pinus et le santal sur une surface totale de 900 Ha afin de bénéficier d'un retour sur investissement en 16 ans par les premières coupes d'éclaircie.

Disposant de compétences en ingénierie forestière de la semence à l'abattage en passant par l'entretien et la gestion des parcelles, la SAEM a démontré des capacités certaines depuis 2012 à gérer et planter plus de 2 000 hectares de forêts cultivés sur toute la province Sud de l'Ile des Pins au site de Deva. Aujourd'hui cette nouvelle phase de croissance est nécessaire à l'essor d'une filière compatible avec le développement durable.

Ce modèle économique, basé donc sur des investissements autofinancés et complété par un prêt provincial présente les caractéristiques suivantes :

Investissement de plantations :

Coût total de 102 MF/an en moyenne pour 90 hectares répartis en :
40 ha de Pinus, soit 28 MF (1ha = 0,7 MF)
50 ha de Santal , soit 50 MF (1ha = 1 MF)
Coût de l'entretien 24 MF par an en moyenne sur l'ensemble des parcelles existantes.
Soit un total de 1 020 MF financés par fonds propres 270 MF (augmentation capital) et 750 MF d'emprunt via la province Sud.

Le Pinus, bois aux propriétés mécaniques prouvées, est la solution locale pour se substituer aux importations de bois, qui représente à ce jour autour de 95 % pour le bois structurel. En intégrant les 640 ha de Pinus déjà plantés au 31/12/2020, la surface de Pinus plantée représentera 1080 ha en 2031. Cela permettra une coupe de 40 ha/an (à cadence régulière) pendant 25 ans, suffisant pour alimenter près de 33% de la demande locale en bois de sciage. Les prix de vente sur pied ont été estimés à 5 500 F m³ le bois d'œuvre avec nœuds pour 60 % des volumes et 12 500 F/ m³ le bois élagué sans nœud pour 40 % des volumes.
A ce jour le bois d'œuvre est commercialisé entre 2 500 F/m³ et 10 000 F/m³, dépendant de la qualité et de l'emplacement des plantations. Pour le moment il n'y a pas de vente de bois élagué, les plantations ne sont pas encore à maturité. Les futures plantations de Pinus se feront plus proches des sites de transformation (prix de vente à la hausse).

La vente de bois est réalisée sur pieds, donc les prix d'exploitation sont à la charge de l'acheteur.

Le Santal est une source de revenu indiscutable pour l'autonomie financière de Sud Forêt. Cette espèce emblématique est un atout pour le développement d'une filière durable en Nouvelle Calédonie. En intégrant les 50 ha de Santal plantés au 31/12/2020, la surface atteindra 550 ha en 2031, soit une coupe régulière de 30 ha par an sur 18 ans. Pour les plantations réalisées hors mesures alternatives, L'hypothèse de 3 000 F/kg de bois de cœur a été retenue (prix à l'export). Cette hypothèse de prix est conservatrice par rapport aux études disponibles :
600 arbres/ha sont plantés, avec une mortalité de 15-20% estimée, pour ainsi atteindre une récolte de 440 arbres/ha, avec 18 kg de bois de cœur en moyenne par arbre à la coupe.

Les résultats :

Evolution du chiffre d'affaires de Sud Forêt SAEM (plantations nouvelles et anciennes) à partir de la 15ème année :

Année	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046
Chiffre d'affaires en MF	267	269	211	212	199	209	457	707	995	1 211

En 2043, la société arrivera à sa phase de maturité économique permettant à la fois une véritable autonomie financière (entretien et nouvelles plantations) et une rentabilité suffisante pour désengager une partie de ses fonds propres régulièrement sur les années 5 années suivantes.

L'objet de la délibération présenté est de consentir à un prêt octroyé à la société anonyme d'économie mixte SUD FORÊT par la province Sud et d'habiliter le Bureau de l'assemblée de la province Sud à approuver la convention de mise en œuvre. Le crédit consenti est de 750 millions de francs CFP avec les modalités conventionnelles suivantes : clauses libératoires sur 10 ans, différé de remboursement de 5 ans et paiement en 6 ans sans intérêt, soit 21 ans de durée totale.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.